

SAINT-THURIEN, le 17 mars 2023

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Mercredi 29 mars 2023 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Comptes de gestion 2022,
- 2°) Comptes administratifs 2022,
- 3°) Affectation du résultat 2022,
- 4°) Examen des demandes de subvention 2023,
- 5°) Forfait scolaire communal école Diwan,
- 6°) Fixation des taux d'imposition 2023,
- 7°) Budget primitif 2023,
- 8°) Cuisinier cantine scolaire – modification du temps de travail,
- 9°) Aménagement de la Rue de Quimperlé – demande de subvention au titre du produit des amendes de police,
- 10°) Boisement d'une parcelle à Croshuel – demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère dans le cadre du dispositif « Plan arbres »,
- 11°) Géoréférencement des réseaux d'éclairage public – convention,
- 12°) PLUi – Droit de Préemption Urbain (DPU) – délégation au Maire,
- 13°) Soutien aux populations victimes des séismes en Turquie et Syrie,
- 14°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept mars, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Étaient présents : Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAÏLLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Stéphane POIRIER, Laurent MINTEC, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Bruno JAFFRE (a donné pouvoir à Christine KERDRAON).

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20230206

Objet : Subventions 2023

Après examen des demandes de subventions présentées, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'avis des membres de la commission de finances, après en avoir délibéré, par 13 voix « pour », hors la présence des conseillers municipaux ayant des fonctions au sein du bureau de certaines associations, décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2023 :

- ADMR Ellé-Isole TREMEVEN	2 940.00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers SAINT-THURIEN	200.00 €
- Amicale du 3 ^{ème} Age SAINT-THURIEN	570.00 €
- Amicale Laïque SAINT-THURIEN	1 590.00 €
- Association des Parents d'Elèves SAINT-THURIEN	1 190.00 €
- Comité de Jumelage SAINT-THURIEN	570.00 €
- Digor'n Nor SAINT-THURIEN	500.00 €
- Section locale UNC-AFN SAINT-THURIEN	330.00 €
- Société de chasse SAINT-THURIEN	500.00 €
- Comité des fêtes SAINT-THURIEN	200.00 €
- Union Sportive SAINT-THURIEN	1 500.00 €
- Groupement des artisans, commerçants, entrepreneurs individuels ST-THURIEN	500.00 €
- Pas par haz'art SAINT-THURIEN	1 150.00 €
- Hentou Coz SANT-TURIAN	500.00 €
- Refuge Ponytopia SAINT-THURIEN	200.00 €
- Club gymnique bannalécois	30,00 €
- Solidarité Paysans BRIEC	35.00 €
- Maison Familiale Rurale PLEYBEN	60.00 €
- Cent pour un toit QUIMPERLE	495.00 €
- CFA PLOUFRAGAN	60.00 €
- DDEN Secteur de SCAER	60.00 €
- On fait quoi à St-Thu ?	160.00 €
- Les Jardins de Kerbellec	200.00 €
- Secours Populaire Rédéné	35.00 €
- Les Plankennoù-Ruilh MELLAC	30.00 €
- IFAC BREST	60.00 €

Fait à SAINT-THURIEN, le 31 mars 2023

Le Maire,



Christine KERDRAON.